

PROVINCE DE QUÉBEC

Municipalité de Saint-Éloi

Aux Contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, directeur général / secrétaire-trésorière de la susdite municipalité, QU' :

Il y aura une séance ordinaire du Conseil municipal de Saint-Éloi le 7 juin 2021 à 19h30 par vidéo conférence.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

Demande numéro 2021-01 de Monsieur Marc Tremblay et Madame Odette Bouchard demandant l'autorisation de construire un cabanon pour ranger les chaises, cousins, BBQ etc durant l'hiver. La grandeur serait de 10 pieds par 12 pieds maximum, hauteur entre 10 à 12 pieds en dérogeant à la règle de la marge latérale minimum de la zone urbaine qui est de 2 mètres.

La marge latérale minimum de la zone urbaine sera de +/- 25 pouces du coin arrière du cabanon et de +/- 4 pieds du coin avant du cabanon au lieu de 2 mètres.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

DONNÉ à Saint-Éloi ce onzième jour de mai 2021.

Certificat de publication d'un avis public

Province de Québec,
Municipalité de Saint-Éloi

Je, soussignée, Annie Roussel, (secrétaire-trésorière/directrice générale) résidant dans la paroisse de Saint-Éloi (ou le canton de _____), certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public d'autre part (ou annexe aux présentes), en en affichant une copie à chacun des endroits suivants, savoir : (Site internet, Bureau municipal).

En foi de quoi je donne ce certificat, ce onzième jour du mois de mai 2021.

Annie Roussel, Directrice générale
Directrice-générale / Secrétaire-trésorière